

# Règlement communal pour le concours de dessins et de textes « Solidarité(s) – Covid-19 »

# ARTICLE 1:

La ville d'Andrésy a décidé d'organiser un concours de dessins et de textes de soutien et de remerciements à toutes les personnes qui contribuent à assurer le quotidien des Français, sur le thème « Solidarité(s) - COVID-19 ». Ce concours débutera lundi 30 mars et se tiendra pendant toute la période de confinement.

## ARTICLE 2:

Le concours de dessins et de textes « Solidarité(s) - COVID-19 » est ouvert à tous – enfants de la ville et adultes. Un seul dessin et/ou texte par participant sera autorisé. La participation à ce concours est gratuite.

#### ARTICLE 3:

Le dessin sera réalisé selon les conditions suivantes :

- sur une feuille blanche au format A4 (21 x 29,7 cm)
- en format paysage ou portrait
- avec des feutres de couleur, des crayons, de la peinture ou tout autre matériel jugé intéressant par le participant (carton, paillettes, etc).

Le texte sera réalisé:

— sur n'importe quel support jugé intéressant par le participant (texte écrit à la main, sur ordinateur, etc.).

Les dessins et textes devront comporter prénom, nom et âge de la personne.

## ARTICLE 4:

Les dessins et textes devront être envoyés par mail à covid19@andresy.com. Le document ne devra pas excéder 5 mégas.

## ARTICLE 5:

Le jury sera composé des membres de la cellule de crise COVID-19 et de la directrice du service communication. Les membres se réuniront quotidiennement pour sélectionner un dessin ou un texte, ce dernier sera publié sur le site et les réseaux sociaux de la ville d'Andrésy.

Chaque week-end, parmi les publications de la semaine, un dessin et un texte seront sélectionnés et feront l'objet d'une publication et d'une valorisation particulières sur le site et les réseaux sociaux de la ville. **ARTICLE 6:** Les dessins et textes classés par catégorie d'âge, seront présentés au jury et classés selon leur qualité artistique et leur pertinence par rapport au thème proposé:

- pertinence au thème, note de 0 à 5
- qualité artistique, note de 0 à 5

Les trois meilleurs dessins et textes par catégorie d'âge, ayant obtenu la meilleure note seront déclarés gagnants. En cas d'ex-æquo, le jury délibèrera afin de départager les vainqueurs.

#### ARTICLE 7:

Les dessins et textes seront classés par catégorie :

- enfants des écoles maternelles enfants des écoles primaires
- collégiens lycéens adultes âgés de plus de 18 ans.

## ARTICLE 8:

Les gagnants verront leur dessin ou texte mis en ligne sur le site de la ville et les réseaux de la ville dont la page Facebook\_ville d'Andrésy.

## ARTICLE 9:

En participant au concours de dessins et de textes « Solidarité(s) - COVID-19 », le participant accepte de céder à titre gratuit la propriété exclusive de l'intégralité des droits de propriété intellectuelle artistique ou industrielle sur sa création qui deviendra la propriété exclusive de la Ville. Par conséquent, les dessins et textes pourront être utilisés sur tous les supports de communication (journal mensuel, site de la ville, réseaux sociaux, film, etc.).

## ARTICLE 10:

Le jury est souverain et aucune réclamation ne pourra être faite. Le simple fait de participer implique l'acceptation du présent règlement.

#### ARTICLE 11:

En application de la loi informatique et Libertés, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant. Les participants ainsi que leurs tuteurs légaux s'ils sont mineurs, peuvent exercer ce droit, ou s'opposer au traitement informatique de ces informations en téléphonant au service communication de la ville d'Andrésy.

